



Options





Options

Options



Options

Chers étudiants, l'année universitaire est déjà en train de reprendre à petits pas. Afin de vous aider dans vos choix de matières complémentaires et options, en L1, L2 et L3, la **Corpo Paris II** vous propose un résumé de chaque matière que vous avez la possibilité de choisir, ainsi que les modalités d'épreuves qui y sont rattaché.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook de la **Corpo Assas**, à **Guillaume Jung**, **Alice Faracci** ou **Héloïse Zamora** !

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maîtres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein de cette fiche récapitulative, puisque cette dernière est, comme dit précédemment, réalisée, et mise en page par des étudiants appartenant à la **Corpo Paris II**. En conséquence de quoi, la **Corpo Paris II** ne certifie en aucun cas la concordance exacte de cette fiche récapitulative des options et matières complémentaires et les cours magistraux, qui sont mis à jour chaque année.



Options

Options L1

ÉCONOMIE POLITIQUE (épreuve orale, 2ème semestre)

Le cours développe les différentes théories économiques et l'étude des théoriciens qui s'y rattachent, en commençant par l'analyse de la physiocratie puis des pensées préclassiques. Le libéralisme, un des courants fondamentaux du XIXème siècle, sera longuement étudié (sa création, son développement, les différentes contestations et réfutations que ce système de pensée a engendré, et enfin le renouveau plus récent de ce courant).

HISTORY OF THE COMMON LAW (2ème semestre)

HISTOIRE DU DROIT DES PERSONNES ET DES BIENS (épreuve orale, 2ème semestre)

« Le monde se divise en deux catégories : ceux qui divisent le monde en deux catégories et les autres ». Les juristes se rattachent volontiers à ceux qui divisent. L'histoire du droit des personnes et des biens, dans cette volonté, propose une grande diversité de catégories qui s'affrontent deux à deux : personnes et biens, personnes morales et personnes physiques, personnes mortes et personnes vivantes, personnes privées et personnes publiques, biens privés et biens publics, biens meubles et biens immeubles... Ce cours qui se portera aux origines de l'Histoire, aux débuts des écritures, interrogera ces divisions et leurs fondements. Mais cette division en deux catégories se refuse parfois à sévir : la divinité (personne ou bien ?), le cadavre (personne ou bien ?), le roi (personne privée ou personne publique ?), la monnaie (bien privé ou bien public ?), l'animal (personne ou bien ?), le navire (bien meuble ou bien immeuble ?)...

À ceux qui veulent diviser le monde en deux catégories, ce cours présente une mise en garde : et s'il existait plus de deux catégories...

Les étudiants peuvent choisir d'être interrogés sur le cours magistral, ou bien sur un manuel proposé par le Professeur.

INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES MÉDIAS (épreuve écrite, 1er semestre)

Le cours se divise en deux parties : une première sur le paysage médiatique français notamment via l'étude de la presse écrite, la téléphonie mobile, la radio, la télévision, Internet et les réseaux sociaux ; et une deuxième partie sur les enjeux politiques et culturels des médias notamment via l'étude du rôle et de l'influence des journalistes. De plus, une introduction sur les sciences de l'information et de la communication permettra aux étudiants de bien comprendre le cours et son dynamisme.



Options

Options L2

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET SOCIALES DE L'ANTIQUITÉ (*épreuve écrite, peut être choisi au premier ou au second semestre, en fonction la note comptera pour l'un ou l'autre, mais l'examen sera passé en janvier et le cours magistral aura lieu au premier semestre.*)

Le cours portera :

1. Sur la démocratie athénienne (462-322 av. n. è.) ;
2. Sur la République romaine au I^{er} siècle av. n. è. (entre la dictature de Sulla et la mort de Jules César) : une attention particulière sera portée aux « circonstances exceptionnelles » et à la dictature ;
3. Sur l'établissement du régime impérial par Auguste.

Les étudiants auront à leur disposition sur le site de l'université un abondant recueil de textes (240 pages) et seront invités à lire un certain nombre de textes célèbres de l'Antiquité, dont l'influence s'est faite sentir jusqu'à l'époque contemporaine.

HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS (*épreuve orale, peut être choisi au premier ou au second semestre, en fonction la note comptera pour l'un ou l'autre, mais l'examen sera passé en juin et le cours magistral aura lieu au second semestre.*)

Le cours consistera en une étude des sources historiques du « nouveau » droit français des obligations : on s'intéressera non seulement aux nouveaux articles 1100 à 1231 et 1300 à 1352-9 du Code civil, entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2016, mais aussi aux futurs articles 1232 à 1299-4, qui seront seulement promulgués en 2017.

Les étudiants auront à leur disposition sur le site de l'université un document unique intégrant les nouvelles dispositions gouvernant désormais le droit français des obligations ; et, sous chaque article seront reproduits les paragraphes du droit romain, les canons du droit canonique ou les passages des auteurs de l'école moderne du droit naturel qui en sont la source.

DROIT DES AFFAIRES 2 (*épreuve orale, 2^{ème} semestre*)

Le cours propose une présentation du droit de la concurrence, envisagé sous ses divers aspects (clauses de non concurrence, concurrence déloyale, pratiques anticoncurrentielles, concentrations) et une étude générale du droit de la distribution.

GESTION DE L'ENTREPRISE ET COMPTABILITÉ (*épreuve écrite, 2^{ème} semestre*)

Le cours se concentre sur plusieurs objectifs : l'étude du bilan et du compte de résultat (en tenant compte des sept classes), l'apprentissage du langage « financier » et la bonne compréhension de la vie des entreprises.

INTRODUCTION AU DROIT DE LA COMMUNICATION (*épreuve écrite, 2^{ème} semestre*)

Le droit de la communication régit l'ensemble des activités de publication ou de mise à disposition publique de messages, quels qu'en soient la forme (orale, écrite, sonore, audiovisuelle, électronique...) ou l'auteur (professionnel des médias ou citoyen « amateur »). La connaissance de ce droit, susceptible de faire l'objet



Options

d'une future spécialisation universitaire et professionnelle, est donc utile à tout citoyen dans l'exercice de sa liberté d'expression, notamment sur les services de communication au public en ligne tels que les réseaux sociaux.

Centré, pour l'essentiel, sur l'exposé du droit français, le cours d' « Introduction au droit de la communication » tend à donner aux étudiants une vision d'ensemble de la matière et à susciter, à la lumière de l'actualité, toujours très riche, de la discipline, un regard critique sur les règles en vigueur.

Ce cours aborde successivement :

- Le droit des entreprises et activités de communication;
- Le statut professionnel des journalistes;
- Le régime de responsabilité du fait des contenus publiés;
- La propriété intellectuelle des médias.



Options

Combinaisons L3

1er semestre

5 matières obligatoires

- *Droit civil I* (droit des contrats spéciaux)
- *Droit des affaires I* (droit des sociétés: introduction générale; typologie des sociétés, sociétés de personnes; SARL)
- *Droit de l'union européenne I*
- *Procédure civile*
- *Droit international public I* (Rq: Le cours de Droit international public 2 est dispensé en Maîtrise)
- *Anglais*

2 matières obligatoires relevant de l'une des 3 options suivantes

Option 1 Droit privé

- *Droit du travail I* (relations individuelles de travail)
- *Histoire du droit de la famille* ou *Histoire du droit des affaires*

Option 2 Droit public

- *Contentieux administratif*
- *Histoire du droit administratif* ou *Philosophie du droit* (sauf Melun)

Option 3 Droits français et allemand (uniquement pour les étudiants français du programme Bermupa)

- *Introduction générale au système juridique allemand et au droit allemand des obligations et des biens*
- *Droit du travail I* (relations individuelles de travail) ou *Contentieux administratif*

1 matière obligatoire

- *Anglais* : 1 TD de 1h30 par semaine (TD : 18h)



Options

2e semestre

4 matières obligatoires

- *Droit fiscal*
- *Droit des libertés fondamentales*
- *Droit administratif des biens*
- *Anglais*

3 matières obligatoires relevant de l'une des 3 options suivantes

Option 1 Droit privé

- *Droit civil 2* (droit de la famille)
- *Droit des affaires 2* (sociétés par actions; valeurs mobilières; groupes de sociétés)
- *Droit du travail 2* (relations collectives de travail)

Option 2 Droit public

- *Droit des relations de travail dans le secteur public*
- *Droit social* (droit du travail et droit de la protection sociale)
- *Droit de l'union européenne 2*

Option 3 Droits français et allemand*

- *Droit des affaires 2* (sociétés par actions; valeurs mobilières; groupes de sociétés)
- *Droit de l'union européenne 2*
- *Droit comparé français et allemand des obligations*

(*Option obligatoire lorsque l'étudiant a choisi l'option 3 au premier semestre. Option non proposée au centre de Melun).

Enseignement facultatifs

- Sport
- Langue : enseignements facultatifs de langue autre que l'anglais enseignée à Assas et suivie pendant une année à titre facultatif. Il est possible d'obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires (rattachés à l'UEC2): allemand, espagnol, italien, russe, chinois, arabe, portugais, Français langue étrangère (FLE)
- Atelier de professionnalisation : TD d'1h30 par semaine durant tout le second semestre, encadré par des professionnels. Vous pourrez obtenir un maximum de 3 points rattachés à l'unité d'enseignements complémentaires du second semestre (UEC2).



Options

Combinaisons de travaux dirigés

Les étudiants doivent suivre 2 semestres de travaux dirigés (chaque séance est d'une durée de 1h30 hebdomadaires) selon l'une des 17 combinaisons proposées et en fonction des matières choisies.



Options

	1er semestre	2ème semestre
<u>Combinaison 1</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Droit du travail 1	- Droit des affaires 2 - Droit du travail 2
<u>Combinaison 2</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Procédure civile	- Droit civil 2 - Droit des affaires 2
<u>Combinaison 3</u>	- Droit des affaires 1 - Droit du travail 1 - Procédure civile	- Droit des affaires 2 - Droit du travail 2
<u>Combinaison 4</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Droit du travail 1	- Droit civil 2 - Droit des affaires 2
<u>Combinaison 5</u>	- Droit des affaires 1 - Droit international public 1 - Droit de l'Union Européenne 1	- Droit administratif des biens - Droit de l'Union Européenne 2
<u>Combinaison 6</u>	- Droit international public 1 - Contentieux administratif - Droit de l'Union Européenne 1	- Droit administratif des biens - Droit de l'Union Européenne 2
<u>Combinaison 7</u>	- Droit civil 1 - Droit international public 1 - Droit de l'Union Européenne 1	- Droit administratif des biens - Droit de l'Union Européenne 2
<u>Combinaison 8</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Procédure civile	- Droit des affaires 2 - Droit des libertés fondamentales
<u>Combinaison 9</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Droit du travail 1	- Droit des affaires 2 - Droit fiscal
<u>Combinaison 10</u>	- Droit international public 1 - Contentieux administratif - Histoire du droit administratif	- Droit administratif des biens - Droit des libertés fondamentales



Options

	1er semestre	2ème semestre
<u>Combinaison 11</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Histoire du droit de la famille	- Droit civil 2 - Droit des affaires 2
<u>Combinaison 12</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Droit de l'Union Européenne 1	- Droit des affaires 2 - Droit comparé français et allemand des obligations
<u>Combinaison 13</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1	- Droit des affaires 2 - Droit fiscal - Droit administratif des biens
<u>Combinaison 14</u>	- Droit civil 1 - Droit du travail 1	- Droit du travail 2 - Droit fiscal - Droit administratif des biens
<u>Combinaison 15</u>	- Contentieux administratif - Histoire du droit administratif	- Droit fiscal - Droit des libertés fondamentales - Droit administratif des biens
<u>Combinaison 16</u>	- Droit civil 1 - Droit des affaires 1	- Droit civil 2 - Droit des affaires 2 - Droit administratif des biens
<u>Combinaison 17</u>	- Droit international public 1 - Droit des affaires 1 - Droit de l'Union Européenne 1	- Droit de l'Union Européenne - Droit comparé français et allemand des obligations

Le choix de la combinaison 12 est obligatoire pour les étudiants de Paris II qui ont choisi l'option 3. Les étudiants de Berlin et Munich du programme Bermupa peuvent choisir soit la combinaison 12 soit la combinaison 17. Les étudiants du centre de Melun ne peuvent pas choisir les combinaisons 12 et 17.